TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Contrôler & optimiser

La loi de la modernisation de l'économie oblige les sociétés à déclarer leurs enseignes et affichages. La TLPE remplace la TSA, la TSE et la taxe sur les véhicules publicitaires. Pour les communes, une aubaine fiscale mais dans la pratique, une taxe complexe à mettre en œuvre et administrativement lourde à gérer

Optitaxes TLPE, une solution adaptée à votre gestion

Détails des fonctionnalités et des services associés

Formation :

- Formation des personnels en charge de la perception de la TLPE
- Suivi permanent

Audit du parc publicitaire :

- Pour chacune des sociétés présentes, inventaire des supports sur le terrain
- Prise de vue
- Géo-référencement des enseignes au gps
- Mapping du parc
- Calculs des surfaces

Gestion et édition:

- Portail collaboratif entre les communes et les redevables pour accéder aux délibérations
- Calcul du montant de la taxe par société et en globale
- Suivi du parc publicitaire (Optitaxes ou agents communaux)
- Historisation, gestion et stockage des données
- Gestion multi sociétés, multi établissements
- Lien avec les autres modules d'Optitaxes (base établissement commune)
- Edition des titres exécutoires pour chaque redevable, accompagné du justificatif des calculs
- Personnalisation des courriers
- Gestion des litiges
- Edition des états récapitulatifs exportables sous Excel et envoi au service de voierie et des emplacements
- Rapports, statistiques

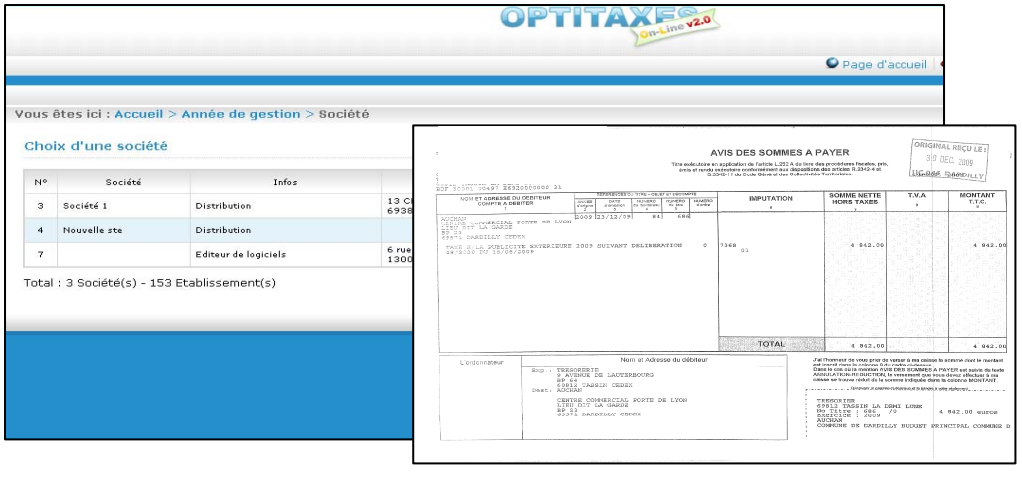

Conseils en ligne :

- Conseil expert sur la RLP (Règlement Local de Publicité)
- Conseil relationnel, juridique et fiscal

N° Indigo 0 820 20 99 30